

ASSEMBLÉE NATIONALE

MESURES D'URGENCE ÉCONOMIQUES ET SOCIALES - (N° 1516)

AMENDEMENT

N ° AS126

présenté par

M. Ratenon, M. Coquerel, Mme Autain, Mme Taurine, M. Corbière, M. Lachaud, Mme Rubin,
Mme Panot, M. Ruffin, Mme Ressiguiet, M. Quatennens, M. Mélenchon, M. Prud'homme,
Mme Obono, M. Larive, M. Bernalicis et Mme Fiat

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.